

Agent de sûreté cynophile en contact du public

RNCP42192 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	31875, 42005
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2026
Date d'échéance	30/04/2029

Certificateur(s)

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS · SIRET : 77566343801906

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de sûreté cynophile au contact du public veille à la sécurité des personnes et des biens sur la voie publique, dans les transports en commun et les lieux ouverts au public. Il patrouille avec les équipes de sûreté GPSR et veille aussi à leur protection lors des interventions pour le traitement des infractions contraventionnelles et délictuelles.

Fonctionnellement, il est responsable de la maîtrise de son chien quel que soit le contexte et les actes de son animal et en assure le maintien en condition physique en tant que maître de chien.

ACTIVITÉS VISÉES

En termes d'objectifs opérationnels, la mission de l'agent de sûreté cynophile, consiste à prévenir et dissuader tout acte de délinquance par une présence mobile et à intervenir le cas échéant.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

conduite du chien en milieu opérationnel pendant le service voyageur et rédaction de comptes-rendus de missions, entretien du chien dans et hors du chenil (les soins, application des règles de prophylaxie en chenil...)

entraînement du chien dans la spécialité « au contact du public » avec port des équipements de protection pour les activités d'entraînement de défense muselée et démuselée.

maintien en condition des chiens du groupe cynotechnique avec port des équipements de protection pour les activités d'entraînement de défense muselée et démuselée.

Blocs de compétences

RNCP42192BC01 — Entretien et gestion du chien dans et hors du chenil

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le nettoyage haute pression et la désinfection des courettes et de l'habitat des chiens ainsi que l'ensemble des infrastructures et équipements (matériels canins, de mordants et EPI) en appliquant les règles de sécurité et les procédures internes.

Utiliser le matériel canin et de mordant adapté dans l'enceinte et à l'extérieur du chenil dans le respect des règles de sécurité.

Accoutumer le chien à l'environnement professionnel.

Analyser et détecter tout comportement anormal de l'animal dans son environnement professionnel.

Mettre en œuvre les bonnes attitudes permettant de constituer le binôme homme-chien :

- Familiariser au milieu opérationnel,
- Faciliter la familiarisation avec le chien lors des premières sorties,
- Réagir en cas de fugue d'un chien,
- Réagir en cas de bagarres entre chiens,
- Remettre en condition un chien après une mission opérationnelle ou un entraînement.

Reconnaître les principales pathologies du chien pour garantir l'état sanitaire de l'animal.

Appliquer les règles obligatoires de prophylaxie et de prévention des épidémies.

Donner un traitement suivant les prescriptions d'un vétérinaire.

Appliquer les procédures en cas d'urgence suivant les indications du livret de procédures cynophile.

Donner la nourriture à l'animal en fonction de sa situation en besoins énergétiques et de la température extérieure conformément aux indicateurs d'ambiance ou du règlement sanitaire.

Pratiquer la pesée mensuelle.

Assurer les phases de transport en mettant en œuvre les bonnes attitudes permettant de transporter le chien dans les meilleures conditions :

- détendre l'animal,
- organiser le transport et préparer le matériel (gamelle, jerrican d'eau, muselière) selon les indicateurs d'ambiance,
- désinfecter la cage selon les règles avant ou après utilisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations écrites.

Evaluations pratiques.

Mises en situation.

RNCP42192BC02 — Missions opérationnelles

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les interventions d'accompagnement et d'assistance dans le respect de la réglementation (code civil, rural, pénal, code des transports, code de déontologie).

Maintenir une zone de protection permettant de tenir en respect.

Mettre en place une posture dissuasive en faisant respecter un périmètre de sécurité.

Adapter son intervention selon l'analyse de la situation (triangulation, mise en avant, sur le côté) avec une graduation dans la dissuasion.

Se positionner avec le chien en anticipant les réactions de l'animal.

Formuler une injonction verbale au contrevenant.

Formuler un ordre d'action dans les règles de légitime défense 122-5 CP (critère de nécessité 122-7 CP/ proportionnalité en cas de danger actuel et imminent pour se protéger ou un membre du personnel ou une tierce personne).

Faire aboyer le chien, réaliser une intervention muselée, démuselée dissuasive et mordante en cas de nécessité.

Gérer une relation conflictuelle en mobilisant les techniques de gestion des conflits et en agissant de façon proportionnée face à la situation pour désamorcer l'agressivité.

Rédiger un compte-rendu de mission en exprimant clairement les faits pour assurer la traçabilité et les suites à donner.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations écrites.

Evaluations pratiques.

Mises en situation.

RNCP42192BC03 — Maintien en condition des équipes cynophiles

LISTE DE COMPÉTENCES

Appliquer les principes généraux de dressage en mettant en œuvre toutes les mesures de sécurité.

Entraîner et conduire un chien de sécurité selon une progression d'entraînement établie.

Pratiquer les différents schémas de défense et d'intervention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations écrites.

Evaluations pratiques.

Mises en situation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de transport en commun, de taille intermédiaire ou grande.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Sociétés de gardiennage ayant des marchés sur les réseaux de transports en commun.

Entreprises de sécurité privée.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les textes qui réglementent l'activité sont les suivants :

Article L2251-1 - Code des transports - Légifrance

: missions du service interne de sécurité

Article L2251-1-2 - Code des transports - Légifrance

: périmètre des missions

Article 132-75 - Code pénal - Légifrance

alinéa 4 : utilisation d'un animal assimilée à l'usage d'une arme

Article 122-5 - Code pénal - Légifrance

: la légitime défense de soi ou d'autrui

Article 122-7 - Code pénal - Légifrance

: l'état de nécessité

Article R2251-11 - Code des transports - Légifrance

: responsabilités de l'agent cynotechnique envers son animal

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Posséder le Permis B.

Posséder un casier judiciaire vierge (extrait n°3).

Disposer du certificat d'aptitude au métier de maître-chien délivré selon le cas par un médecin généraliste ou un médecin du travail.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Responsable du centre de formation professionnelle du département de la Sûreté (représentant de l'autorité certificatrice et Président du Jury) (RATP)

Cadre Opérationnel de l'Unité Opérationnelle Sécurité des réseaux multimodaux ou de l'Unité Opérationnelle Pilotage et Coordination de la sécurité (RATP)

Responsable cynotechnique d'une force régalienn (ex. Police Nationale, Armée, gendarmerie...) ou délégué

(extérieur à la RATP)

Responsable cynotechnique d'une société privée de sécurité ou de transport public (indépendante de la RATP) ou délégué (extérieur à la RATP)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Base légale

Date de décision	30/04/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2029
Date de dernière délivrance possible	30/04/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	1	0	100 %	—
2024	2	0	100 %	—
2023	2	0	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36894

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP17164, RNCP35036, RNCP36879, RNCP41505

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42192/>